

Samedi 4 septembre 2021 de 9h30 à 18h au Parc de la Victoire

Règlement intérieur

La participation au Forum des Associations entraîne obligatoirement pour chaque association l'acceptation du règlement intérieur, ainsi que l'engagement de le respecter strictement dans son esprit et la totalité de ses dispositions. En cas de transgression injustifiée du présent règlement, l'association pourra être exclue pour la prochaine manifestation.

L'association GRANDS CAUSSES BÉNÉVOLAT a constitué un Comité de pilotage pour organiser la 16^{ème} édition du Forum des associations.

1. ARTICLE 1 : BUT DU FORUM

Le Forum des Associations a pour but :

- De faire connaître les associations de la ville et de les promouvoir auprès de la population millavoise
- D'encourager et de dynamiser l'engagement associatif local
- De valoriser l'investissement des bénévoles
- De partager un temps convivial entre associations

2. ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute association régie par la loi 1901 ayant son siège social à Millau ou menant une activité sur la ville, peut s'inscrire au Forum des Associations de Millau.

Le Forum se veut neutre et apolitique. Pour ces raisons, les associations à caractère politique, syndical, religieux ou à but lucratif ne seront pas accueillies. Les associations participantes s'interdisent toute activité commerciale et financière sur le Forum et s'engagent à ne pas faire de propagande politique, confessionnelle et sectaire, sous peine d'exclusion.

Toute activité commerciale, par des non sédentaires, dans la zone du Forum sera soumise à l'accord des organisateurs, selon les règles fixées par l'autorité municipale.

3. ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription est envoyé aux associations par les organisateurs, il peut aussi être téléchargé sur le site : www.grandscaussesbenevolat.com (rubrique « Actualités »).

Les associations doivent retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse grandscaussesbenevolat@gmail.com avant la date limite, accompagné de l'attestation d'assurance. Aucune inscription ne sera possible le jour du Forum.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée du dit formulaire, Un accusé de réception sera envoyé par mail à chaque association, confirmant la validation ou pas de l'inscription.

Les organisateurs se réservent la possibilité, de refuser une inscription si les conditions de participation ne sont pas requises.

La participation aux frais du Forum est de 15 euros par association, à régler par un chèque de l'Association à l'ordre de Grands Causse Bénévolat et remis aux organisateurs le jour du Forum.

En cas de désistement, l'association s'engage à prévenir par écrit les organisateurs du Forum dans les plus brefs délais (à l'adresse grandscaussesbenevolat@gmail.com).

4. ARTICLE 4 : APPLICATION DES DECISIONS

Les décisions des organisateurs sont sans appel et ne peuvent être discutées. Les associations s'engagent à les respecter.

5. ARTICLE 5 : COMMUNICATION

Les documents de communication visant à promouvoir le Forum des Associations seront élaborés et imprimés par les organisateurs : affiches, flyers, programme détaillé de la journée, qui sera distribué au public.

Ces documents seront mis à disposition sur le site : www.grandscaussesbenevolat.com. Les associations les diffuseront auprès de leurs adhérents et/ou public pour contribuer à faire connaître largement le forum.

6. ARTICLE 6 : MODALITES PRATIQUES

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

8h	Ouverture de la porte principale du Parc de la Victoire (partie basse)
8h-9h	<ul style="list-style-type: none">• Accueil des associations sous chapiteau à l'entrée principale du Parc (café, fouace offerts) et remise du chèque de 15 euros aux organisateurs• Remise du programme, flyer et sac poubelle aux associations• Installation des barrières sur le haut du Parc (sens de circulation et blocage des accès)• Installation des stands, récupération des tables et chaises déposées dans les chariots• Circulation des véhicules autorisée dans l'enceinte du Parc
9h15	<ul style="list-style-type: none">• Fin de l'installation des stands• Tous les véhicules sont garés sur parking (partie haute du Parc)• Fermeture de la porte principale du Parc de la Victoire (partie basse)
9h30	Ouverture au public
11h-12h 14h-16h	Animations/démonstrations des associations sur la scène selon le planning établi par les organisateurs
12h	Inauguration du Forum par Mme la Maire, apéritif offert par Grands Causses Bénévolat
13h	Repas sorti du sac dans l'espace dédié (partie haute du Parc), café offert par les organisateurs
16h	Animations programmées par les organisateurs
18h	Désinstallation des stands, dépose des tables et chaises dans les chariots

ACCES ET PARKING

L'accès au Parc se fait par l'entrée principale située dans la partie basse du Parc de la Victoire. Les voitures sont autorisées à circuler dans l'enceinte du Parc et à stationner devant les stands en mode « dépose-minute » jusqu'à 9h15. Les associations doivent veiller à ce qu'aucun véhicule ne stationne dans la partie basse du Parc et à proximité des stands entre 9h15 et 18h.

L'association s'engage à garer les voitures sur le parking situé dans le haut du Parc devant la salles des fêtes.

MATERIEL MIS A DISPOSITION

Chaque association disposera d'une table de 2 mètres et de 2 chaises. Cette logistique sera assurée par les services de la mairie. Des chariots contenant tables et chaises seront disposés à plusieurs endroits dans les 2 allées principales du Parc. A charge de chaque association de prendre la table et les 2 chaises dans un chariot proche de son emplacement et de les installer sur son stand entre 8 h et 9h15.

Les associations souhaitant bénéficier du WIFI devront se munir de leur propre moyen d'accès au réseau.

Les associations sont responsables du matériel mis à leur disposition et doivent veiller à ce qu'il ne soit pas dégradé.

INSTALLATION

Les associations seront accueillies sur le site du Parc de la Victoire dès 8 h par l'équipe organisatrice qui les dirigera vers leur emplacement. Chaque association aura à sa charge d'aménager elle-même son stand (affiches, panneaux, écrans, ...) et d'organiser ses activités.

L'association s'engage à terminer l'installation de son stand avant l'ouverture au public à 9 h30.

DESINSTALLATION

Le démontage des stands se fera dès la fermeture au public, c'est-à-dire à partir de 18h. Les associations veilleront à laisser l'emplacement et le matériel mis à leur disposition dans un parfait état de propreté.

A charge de chaque association de déposer la table et les 2 chaises dans un chariot proche de son emplacement.

STANDS ET EMBLEMES

Les emplacements sont attribués par l'équipe organisatrice. Ils seront communiqués au préalable à chaque association et matérialisés sur un plan remis le jour du Forum.

Les emplacements sont numérotés en partant de la partie basse du Parc et répartis de part et d'autre des deux allées principales du Parc de la Victoire (soit 4 allées A, B,C, D) . Chaque association disposera d'un stand de 5 m qu'elle utilisera à sa convenance en tenant compte de la distanciation nécessaire. L'association ne peut concéder une partie du stand qui lui a été attribué à une autre association sans l'accord préalable des organisateurs.

L'association s'engage à respecter l'emplacement attribué et à être présente sur son stand à partir de 9h30 et jusqu'à la fermeture au public à 18 h.

ANIMATIONS ET DEMONSTRATIONS

Les associations qui proposent des animations sur leur stand (jeux, vidéos, etc...) doivent respecter les autres associations et s'interdisent toute animation de nature à les gêner, notamment en termes de volume sonore. Les animations nécessitant des conditions particulières de sécurité ou beaucoup place se feront sur des espaces dédiés, attribués par les organisateurs après avoir jugé ou non de la faisabilité de ces animations.

La scène dédiée aux animations/démonstrations des associations est située dans la partie basse du parc Le planning de passage sur scène est établi par les organisateurs sur la base des souhaits indiqués lors de l'inscription et dans la limite des places disponibles.

Seules les associations sont responsables de leurs animations et de leur matériel.

L'association s'engage à ne pas annuler ou modifier son animation au dernier moment, à respecter son (ses) horaire(s) de passage sur scène ainsi que la durée maximale prévue.

SECURITE ET ASSURANCE

Les associations participantes veillent à ce que leur stand et leurs animations n'entraînent aucun risque pour le public et pour leurs adhérents. Les associations sont responsables des animations qu'elles présentent et de la conformité du matériel qu'elles utilisent et/ou installent dans leur stand. Elles ne doivent ni faire de cuisine sur place, ni mettre en place une buvette. Les associations doivent assurer la surveillance de leur matériel. En aucun cas, elles ne pourront se retourner contre la Ville en cas de vol ou de dégradation de leur matériel.

Les associations s'engagent à fournir auprès des organisateurs, une attestation de leur assurance de Responsabilité Civile en cours de validité.

MESURES DE SECURITE COVID ET PLAN VIGIPIRATE

Le Forum sera organisé dans le strict respect des mesures gouvernementales en vigueur le 4 septembre 2021. Ceci sous-entend notamment qu'un certain nombre de dispositions soient mises en œuvre par les organisateurs afin de garantir la sécurité de tous les participants et le respect des consignes gouvernementales (jauge, gestes barrières, distanciation physique).

L'association s'engage à appliquer et à respecter les réglementations liées au Covid-19 qui seront données par les organisateurs.